

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM, Prénom :

RENOUVELLEMENT: cocher

(En cas de renouvellement, ne pas remplir la fiche de renseignements, sauf en cas de changement d'adresse.)

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone :

Région de travail (domicile fiscal) :

J'adhère à l'AFCCA pour l'année en tant que :

- Créateur/rice de costumes 120 €
- Chef.fe costumier.e 90€
- 1^{er} Assistant/e costume 60€
- Chef.fe d'atelier 60€
- Costumier.e 50 €
- Costumier.e d'atelier 50 €
- Teinturier.e patineur/se 50 €
- Habilleur/se 40€
- Couturier.e 40€
- Assistant.e teinturier.e patineur/se 40 €
- Régisseur/se costume 40€
- Auxiliaire costume 20€
- Assistant.e régisseur/se costume 20€

Membre Bienfaiteur : 150 €

Vous pouvez cocher 2 postes. Vous n'aurez à régler que la cotisation la plus élevée des 2. Les postes choisis doivent correspondre à des expériences passées et non souhaitées (cf Modalités d'Adhésion ci-dessous).

Nouveaux adhérents: Merci de joindre votre C.V.

Je, soussigné(e)..... reconnaît avoir pris connaissance de la charte de l'AFCCA, et être en accord avec son contenu et m'engage à mettre en ligne mes expériences et mes actualités sur le site afcca.fr.

Fait à , le Signature

à cocher si vous souhaitez recevoir un reçu

MODALITÉS D'ADHÉSION ET DE PAIEMENT :

L'adhésion à l'AFCCA se fait en deux temps :

Vous devez tout d'abord nous faire une demande par mail à l'adresse afcca.contact@gmail.com en y joignant votre CV ainsi que ce bulletin complété et la charte signée.

Par la suite nous vous ferons parvenir le RIB de l'association. L'envoi de votre preuve de virement validera votre inscription.

Le ou les poste(s) que vous sélectionnez, et qui apparaîtront dans votre profil sur le site de l'Afcca, doivent rendre compte d'une fonction que vous êtes en mesure d'occuper aujourd'hui, non celle à laquelle vous aspirez pour les années à venir.

Sachez qu'il faut avoir été crédité au poste sélectionné sur minimum 3 longs métrages de cinéma et/ou productions audiovisuelles (série /téléfilm), hors renforts.

Seul e s les auxiliaires peuvent adhérer avec 1 seule expérience vérifiée.

LA CHARTE

L'Association Française des Costumiers du Cinéma et de l'Audiovisuel se définit comme un espace de rencontre, un forum de réflexion, un lieu d'échange, d'information et de transmission. Elle a pour but de rassembler et de créer un lien solidaire afin de défendre une éthique de travail et la reconnaissance de la qualité de nos métiers au sein de la production cinématographique et audiovisuelle.

Cette charte a pour objectif de définir les métiers du costume, leurs rôles dans la création de l'œuvre cinématographique et audiovisuelle, leurs responsabilités et leurs obligations, selon nos critères et en accord avec les conventions collectives actuelles.

LES MÉTIERS DU COSTUME :

Créateur/rice de Costumes :

Le.a créateur/rice de costumes à la responsabilité artistique, technique et financière du département costumes. Il/elle met ses compétences, son expérience, sa culture et sa sensibilité au service d'une œuvre, qu'elle soit contemporaine, d'anticipation ou d'époque. Il/elle est concerné.e depuis l'origine du projet au même titre que le.a chef.fe opérateur/ice ou le.a chef.fe décorateur/ice et ce sur toute sa durée. Son travail consiste :

- À proposer au/à la réalisateur/ice, après lecture du scénario, sa conception et son interprétation des personnages.
- À élaborer les silhouettes des personnages avec la complicité des acteurs, du/de la chef.fe coiffeur.se et du/de la chef.fe maquilleur.se, ainsi que de tous les autres chef.fe.s de postes concernés.

- Il/elle collabore avec elles/eux afin d'aboutir à une cohérence artistique. Son regard ne s'arrête pas aux seuls rôles principaux mais concerne tous les personnages à l'image.
- Il/elle choisit en pleine responsabilité l'équipe nécessaire et suffisante pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet afin que le travail soit maîtrisé et respecté de la préparation jusqu'aux rendus.
- Il/elle, en collaboration avec son assistant.e, établit un devis en fonction du scénario et des demandes du/de la réalisateur/ice, suivant le plan de travail, en accord avec la production.

Chef.fe costumier.e :

Sur des projets de petite envergure, il/elle est responsable du département costumes, durant la préparation et le tournage, en accord avec le.a réalisateur.rice et le.a directeur.rice de production. Il/elle a pour charge de créer, en référence au scénario, les costumes et accessoires vestimentaires nécessaires à la composition visuelle des personnages du film. Il/elle doit rassembler autour de lui/elle les techniciens.es du département costume nécessaires à la préparation et au tournage du film.

Sur des projets de grande envergure, le.a chef·fe costumier.e, souvent appelé costume supervisor, seconde le.a créateur/ice de costume. Il/elle est responsable de l'organisation, du budget et de la supervision du projet. Il chapeaute notamment l'ensemble de la figuration.

1er.e assistant.e costume :

Le.a 1er.e Assistant.e est le.a collaborateur/rice direct.e du/de la créateur/rice de costumes. Il/elle assure le suivi du budget, la logistique et la coordination ainsi que la cohérence artistique telle que définie par le.a créateur/rice. Il est en étroite collaboration avec la production et la mise en scène.

Chef.fe d'atelier :

Le.a chef.fe d'atelier coupe les costumes suivant les directions du/de la créateur/rice costumes et gère le fonctionnement de l'atelier de fabrication.

Costumier.e :

En préparation, il/elle assiste le.a créateur/rice ou le.a chef.fe costumier.e dans ses recherches, l'organisation du travail et des essayages.

Au plateau, il/elle a en charge la responsabilité du plateau et des habilleurs/ses, en veillant au respect des choix du/de la créateur/rice de costumes. Le/la costumier.e Plateau assure la continuité en collaboration avec le.a scripte ainsi que l'entretien des costumes.

Couturier.e :

Il/elle seconde le.a chef.fe d'atelier à la coupe et dans la gestion de l'atelier. Selon la taille des projets, il/elle peut également participer au montage des costumes.

Costumier.e Teinturier.e Patineur/se :

Il/elle est responsable de l'atelier teinture/patine. Seul.e ou secondé.e par une équipe, il/elle est en charge des teintures, ennoblissements et patines des costumes et accessoires en accord avec le.a créateur/rice ou chef.fe costumier.e.

Habilleur/se :

En préparation, il/elle seconde le.a costumier.e dans toutes ses fonctions

Au plateau, il/elle assiste le.a costumier.e plateau à l'habillage et à l'entretien des costumes. Il/elle intervient en renfort quand le tournage l'exige.

Couturier.e d'Atelier :

Il/elle assemble les costumes sous la supervision du/de la chef.fe d'atelier.

Assistant.e Teinturier.e Patineur/se :

Il/elle assiste le.a costumier.e teinturier.e patineur.se dans ses travaux de teinture et patine.

Régisseur/se Costumes :

Il/elle contribue à l'autonomie de l'équipe costumes en assurant les transports et les installations. Il peut également aider à l'habillage.

Auxiliaires Costume :

Sous la supervision systématique d'une personne responsable, l'auxiliaire participe aux différentes tâches de l'équipe costumes tout en poursuivant son apprentissage. Il/elle peut travailler :

- au montage en atelier (**auxiliaire couture**)
- au shopping ou chez les loueurs (**auxiliaire prépa**)
- à l'habillage figuration et/ou rôles (**auxiliaire plateau**)
- à la teinture/patine (**auxiliaire teinture/patine**)
- à la régie costume (**assistant régisseur/se costume**)

Stagiaire Costume conventionné.e :

Durant sa formation en école, le/la stagiaire acquiert au contact des membres de l'équipe costume, les méthodes et techniques de nos métiers. Membre de l'équipe costume, il/elle n'est jamais en charge ou responsable.

Responsabilités Déontologiques :

La création costume est un travail d'équipe qui ne peut se faire sans l'apport essentiel et indispensable des différents postes du département costume. Selon l'échelle du projet, l'équipe costume peut être de taille variable et faire appel en interne ou en externe à des savoir-faire spécifiques tels que les modistes, brodeurs, potiers, spécialistes du cuir ou des bijoux...

Le.a créateur/rice de costumes ou le/a chef.fe costumier.e est le.a chef.fe de poste qui veille à ce que soient respectées les règles de déontologie, du droit du travail et de la sécurité, ainsi que la législation environnementale.

En tant que membre de l'AFCCA, il/elle se doit d'assurer la transmission du savoir de tous les métiers du cinéma qui sont liés aux costumes tout en respectant les fiches de postes définies ci-dessus.